Sud Groupe GFI

# Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Mars 2013

N°87

SOMMAIRE

**Salaires, pressions et inter-contrat :** page 1

**Surexploitation, com Logement :** page 2



**S**olidaires

**U**nitaires

**D**émocratiques

## Augmentation des salaires !

### En 2012 GFI a servi les actionnaires et le PDG, maintenant c'est le tour des salariés

Le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) est entré en vigueur au 1er janvier dernier. Il bénéficie aux entreprises ayant leur principal centre d'activités en France. Le montant sera en 2013 de 4% de la masse salariale pour les salaires bruts compris entre une fois et 2,5 fois le Smic ; ce sera 6% en 2014. La presse informatique et économique s'est fait l'écho d'une étude réalisée par la société d'investissements Aurel BGC selon laquelle les SSII françaises devraient en bénéficier largement : pour GFI la ristourne est estimée à 3,1 M€ pour 2013, et 4,7 M€ pour 2014.

**Que va faire GFI de ce surcroît de bénéfice ? Investir dans la formation ou virer les salariés de 50 ans et plus en payant une transaction ?** C'est la mauvaise habitude de GFI, ainsi que de distribuer aux actionnaires la plus grande part possible du résultat du travail des salariés. Il n'y a aucune bonne raison économique à ça (ou alors il faudra nous expliquer pour quelle raison magique Apple ne distribue pas de dividende, par exemple) seulement une soumission aveugle aux exigences féodales des financiers.

Les salariés sont choqués par ce qui ressemble fort à un détournement de fonds, légal mais immoral, ainsi que par les augmentations systématiques des revenus du PDG, même si le groupe GFI n'atteint pas ses objectifs. Le mérite, disent-ils…

Alors nous posons la question au conseil d'administration : vous allez faire quoi en 2013 ? Aggraver l'austérité pour les salariés qui créent les richesses de GFI, dont beaucoup ont du mal à finir le mois, et voter la distribution des bénéfices aux actionnaires ? Et une nouvelle augmentation pour le PDG ? Si c'est le cas vous creuserez un peu plus le fossé qui vous sépare des salarié-es, qui **constatent depuis longtemps avec quel mépris vous les considérez**. Mais quelle que soit la très haute opinion que vous avez de vous-mêmes pour justifier ce mépris pour nous, craignez, en persistant dans l'iniquité, de justifier le nôtre.

## Vous êtes en inter-contrat ? C'est de la faute de GFI !

On nous signale une recrudescence des attitudes incorrectes envers les salariés en inter-contrat : tentatives de culpabilisation et de déstabilisation, menaces diverses, et propositions prétendument amiables pour quitter GFI avec une rupture conventionnelle. Dans certains cas il n'y a pas de sous-entendu, la menace est clairement énoncée : « Si ça te va pas on sera obligé de t'envoyer en mission lointaine, et si tu refuses ce sera le licenciement pour faute. »

Cerise sur le gâteau illustrant les mauvaises intentions (sinon la mauvaise conscience) d'un manager d'IDF : quand le salarié a demandé à se faire assister pendant l'entretien le manager a… annulé l'entretien ! Ben voyons !

Enfin, il semble que les quinquagénaires soient plus ciblés que les autres. Etonnant non ?

**Pourquoi y a-t-il des salariés en inter-contrat ? Les causes sont diverses mais les salariés en question n'y sont pour rien** : baisse conjoncturelle de la demande des clients en général, ou sur certaines technos, gros manque chronique de formation à GFI qui rend plus difficile l'adaptation rapide aux nouvelles technos et nouveaux marchés, voire faiblesses commerciales ponctuelles.

**Nos conseils pour vous protéger** (et encourager le management professionnel et respectueux à GFI) si vous croisez la route d'un de ces malfaisants : tracez systématiquement toute demande ou pression de tout manager en lui envoyant un mail récapitulant les propos tenus et propositions et menaces énoncées (avec copie à votre RRH, vos Délégués du Personnel et Délégués Syndicaux). Quand on fait ça, les choses reprennent comme par magie un cours plus normal !

**La direction prétend tout ignorer de ces problèmes, alors il faut l'informer de chaque dérapage.**

*Surfacturation et surexploitation à GFI IP*

## Quand un manager s'entête dans le mépris des salariés et du client

Nous vous en parlions dans notre tract de décembre 2012. Ca semblait réglé car le manager avait alors promis aux salariés de leur payer leur dû. Mais il a ensuite fait preuve d'une telle mauvaise volonté qu'il a ruiné la confiance des salariés… et celle du client !

**Rappel** Une équipe GFI participe, avec d'autres SSII, à un projet d'envergure nationale mené par un GIE dans le secteur retraite/prévoyance, visant à fusionner l'ensemble des systèmes informatiques des membres du GIE. Chantier exceptionnel, bonne volonté exceptionnelle du client qui est conscient des efforts demandés à ses salariés et aux prestataires, et a volontairement mis en place des règles d'indemnisation et de facturation spécifiques, plus avantageuses que le code du travail, **notamment le paiement des heures de nuit à partir de 19h30 avec une majoration de 50 %.** Cette majoration est aussitôt reportée sur la paie des salariés des prestataires (c'est eux qui fournissent les efforts, cette surfacturation est faite pour eux) … **sauf à GFI qui continue d'appliquer la règle interne soit 25 % de majoration seulement, et à partir de 21 heures seulement !** Et la surfacturation du client ? C'est de la marge supplémentaire pour GFI, point final.

Les salariés concernés, qui n'ont d'ailleurs jamais reçu d'ordre de mission, ont réclamé ce qui leur est dû (puisque c'est pour compenser les contraintes qu'ils subissent, eux et pas l'entreprise, que le client a mis en place cette surfacturation). On leur a d'abord menti très grossièrement. Puis le manager a promis de leur payer ce qu'ils réclamaient après que les salariés aient menacé de faire grève le jour de la mise en production réelle. Depuis GFI fait traîner, en espérant que les salariés vont se lasser : CRA non validés pendant plusieurs mois, paiement partiel… et du coup les salariés refusent de faire les interventions en heures de nuit.

Le client, qui avait fait un effort financier notable pour éviter ce genre de problème, est maintenant furieux contre GFI. Car il a bien compris que parmi ses sous-traitants, il y a une seule entreprise qui est malhonnête: c'est nous. Alors là, chapeau, car il y a de quoi être fier !

**Mais quelle est la priorité pour GFI ? Gratter quelques milliers d'euros sur le dos des salariés dont le travail est facturé ? Ou garder la confiance d'un client important ?**


Sud Groupe G F I

*Pour nous écrire:*

**contact@sudgfi.fr**

*ou :*

9 rue Jeanne d'Arc
44000 NANTES



Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC


## Les CE de l'UES ont reconstruit la commission Action Logement

Après la suppression de la commission Action Logement groupe par la direction à la demande de FO, les différents CE de l'UES GFI, quelle que soit leur majorité syndicale, ont voté une résolution pour travailler ensemble dans une commission Action Logement inter-CE nationale, avec mutualisation des moyens et méthodes. Le CCE a pris acte de ces demandes et voté à l'unanimité la création de cette commission inter-CE, qui va maintenant élire son-sa président-e et voter ses règles de fonctionnement, qui s'appliqueront à tous pour garantir la transparence.
Le CCE a aussi demandé à la direction le rétablissement sur l'intranet des docs d'info sur l'Action Logement.
Tout se remet donc en place dans un assez large consensus (seuls les élus FO du CE IDF ont tenté de s'opposer à ce processus de reconstruction, en cohérence avec leurs actions précédentes contre la commission).

**Si ce sujet vous intéresse, lisez sur notre site nos explications sur le rôle et le fonctionnement de la Commission Action Logement de GFI**

*Cotisations syndicales*

## La réduction d'impôt de 66% remplacée par un crédit d'impôt dès janvier 2013

L'article 23 de la loi de finances n°2012-1510 du 29 décembre 2012 remplace la réduction d'impôt de 66% pour les cotisations syndicales par un crédit d'impôt aux paramètres identiques pour permettre aux salariés qui ne sont pas imposables d'en bénéficier.
**Ainsi les adhérent-e-s non imposables à l'impôt sur le revenu ou qui choisissent l'abattement de 10%, bénéficieront d'un remboursement égal à 66% de la cotisation payée.** Ce montant ne peut excéder 1% du salaire net imposable, par exemple si votre salaire est de 20.000 € en 2012, la réduction d'impôt sera au maximum de ( 20.000 € x 1 %) x 66 % = 132 €.
**Les personnes optant pour les frais réels peuvent toujours intégrer 100% de leurs cotisations dans les frais déclarés.**

Cette mesure est applicable dès la déclaration de 2013 pour l'exercice 2012.
**Une bonne raison de plus pour adhérer !!!**

## ENSEMBLE ON EST PLUS FORT : REJOIGNEZ SUD Groupe GFI

**Téléchargez notre Pack adhérent :**

http://www.sudgfi.fr/images/documents/divers/pack_adherent_2013.zip